

Notice to Canada's veterinarians on the ongoing outbreak of highly pathogenic avian influenza (H5N1)

Le français suit.

This has been an unprecedented year for [avian influenza \(AI\)](#) in Canada. The virus has been detected in wild birds in every Canadian province, and the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) is responding to detections of highly pathogenic avian influenza (H5N1) in commercial poultry flocks and small flocks across the country. The latest information on the ongoing response to AI in Canada is [available on the CFIA website](#).

The CFIA, Environment and Climate Change Canada, provincial governments and industry partners are actively communicating with producers, small flock owners and the general public to raise awareness of the situation. This is being done through web statements, meetings, email notifications, social media and other channels.

Veterinarians in local private practices across the country may have clients seeking advice or medical attention for their pet birds and small flocks, or to report sick or dead wild birds.

Signs of avian influenza

Infected birds may show one or many of these signs:

- lack of energy, movement or appetite
- decreased egg production
- swelling around the head, neck and eyes
- coughing, gasping for air or sneezing
- nervous signs, tremors or lack of coordination
- diarrhea
- sudden death

Wild birds such as ducks and geese can carry avian influenza without looking sick.

Reporting cases of avian influenza

If you suspect a pet bird or small flock has avian influenza, contact your nearest [CFIA Animal Health office](#) as soon as possible.

Anyone who finds a sick or dead wild bird is encouraged to contact the [Canadian Wildlife Health Cooperative \(CWHC\)](#) using their [online reporting tool](#) or at 1-800-567-2033.

Keeping pet birds and small flocks safe from AI

The CFIA recommends all pet bird and small flock owners follow these 5 tips to protect their birds from AI:

1. Prevent contact with wild birds and other animals.
2. Frequently clean coops, waterers, feeders, your clothing and footwear.
3. Spot the signs of avian influenza and report early to a veterinarian or the CFIA.

4. Limit exposure to visitors.
5. Separate birds – keep birds, their water and food away from wild birds.

A [printable PDF is available on the CFIA website](#). You can also find more information on [how to protect your flock from avian influenza online](#).

The CFIA also strongly recommends that Canadian owners of small flocks and pet birds immediately stop the distribution of live birds, eggs and other bird products (meat, feathers) outside of their households. This helps reduce the risk of disease spread and limit the degree of control measures the CFIA would need to impose should AI be detected on the premises. If birds or their products are distributed outside the household, the small flock is considered poultry as per the [OIE's definition](#). If AI is detected on a premises, the CFIA is required to implement more control measures for poultry than for non-poultry flocks, which also impacts all poultry producers within a minimum 10 km radius of the infected premises.

Public health considerations

Human infections with the H5N1 virus are rare and symptoms in human cases are often limited to conjunctivitis or mild respiratory disease; however some viruses can cause severe illness. There is no evidence to suggest that the consumption of cooked poultry or eggs could transmit avian influenza to humans. All the evidence to date indicates that thorough cooking will kill the virus.

People should avoid all contact with wild birds, including access to ponds or bodies of water known to be used by wild birds. Anyone who comes in direct contact with bird droppings should thoroughly wash their hands with soap and warm water.

Anyone who comes into close contact with sick or dead birds suspected to have AI should contact their local public health unit immediately.

Helpful resources

- [Keep your birds safe](#)
- [Protect your flock from bird flu](#)
- [Response to detections of highly pathogenic avian influenza \(H5N1\) in Canada 2021 to 2022](#)
- [Map: Avian influenza zones](#)
- [Highly pathogenic avian influenza - wild birds dashboard](#)
- [Avian influenza \(H5N1\) - Canada.ca](#)

Thank you for your efforts to support Canada's response to avian influenza.

Avis aux vétérinaires du Canada sur l'épidémie actuelle d'influenza aviaire hautement pathogène (H5N1)

Cette année a été une année sans précédent pour [l'influenza aviaire \(IA\)](#) au Canada. Le virus a été détecté chez des oiseaux sauvages dans toutes les provinces canadiennes, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) répond aux détections de l'influenza aviaire hautement pathogène (H5N1) dans les élevages de volailles commerciaux et les petits élevages à travers le pays. Les dernières informations sur la réponse en cours à l'influenza aviaire au Canada sont [disponibles sur le site Web de l'ACIA](#).

L'ACIA, Environnement et Changement climatique Canada, les gouvernements provinciaux et les partenaires de l'industrie communiquent activement avec les producteurs, les propriétaires de petits élevages et le public pour les sensibiliser à la situation. Cela se fait par divers moyens, notamment des déclarations sur le Web, des réunions, des notifications par courriel, des médias sociaux et plus encore.

Les vétérinaires des cabinets privés locaux à travers le pays peuvent avoir des clients qui demandent des conseils ou des soins médicaux pour leurs oiseaux de compagnie et leurs petits élevages, ou qui veulent signaler des oiseaux sauvages malades ou morts.

Signes de la grippe aviaire

Les oiseaux infectés peuvent présenter un ou plusieurs des signes suivants :

- manque d'énergie, de mouvement ou d'appétit;
- diminution de la production d'œufs;
- gonflement autour de la tête, du cou et des yeux;
- toux, halètement ou éternuement;
- signes nerveux, tremblements ou manque de coordination;
- diarrhée;
- mort subite.

Les oiseaux sauvages comme les canards et les oies peuvent transporter l'influenza aviaire sans avoir l'air malades.

Signalez les cas d'influenza aviaire

Si vous soupçonnez qu'un oiseau de compagnie ou d'un petit élevage est atteint de l'influenza aviaire, communiquez avec le [bureau de santé animale de l'ACIA](#) le plus proche dès que possible.

Quiconque trouve un oiseau sauvage malade ou mort est encouragé à communiquer avec le [Réseau canadien de la santé de la faune \(RCSF\)](#) en utilisant son [outil de rapports en ligne](#) ou au 1-800-567-2033.

Protégez les oiseaux de compagnie et de petits élevages contre l'IA

L'ACIA recommande à tous les propriétaires d'oiseaux de compagnie et de petits élevages de suivre ces 5 conseils pour protéger leurs oiseaux contre l'IA :

1. empêchez le contact avec les oiseaux sauvages et autres animaux;
2. nettoyez fréquemment les poulaillers, les abreuvoirs, les mangeoires, vos vêtements et vos chaussures;
3. repérez les signes et signaler tôt;
4. limitez l'exposition aux visiteurs;
5. gardez les nouveaux oiseaux séparés lors de leur entrée dans votre troupeau.

Un [PDF imprimable est disponible sur le site Web de l'ACIA](#). Vous pouvez également trouver en ligne de plus amples renseignements sur la manière de [protéger votre troupeau contre l'influenza aviaire](#).

L'ACIA recommande vivement aux propriétaires canadiens de petits élevages et d'oiseaux de compagnie d'arrêter immédiatement la distribution d'oiseaux vivants, d'œufs et d'autres produits d'oiseaux (viande, plumes) à l'extérieur de la résidence. Cela permet de réduire le risque de propagation de la maladie et de limiter le degré de mesures de contrôle que l'ACIA devrait imposer au cas où l'IA soit détectée dans les locaux. Si les oiseaux ou leurs produits sont distribués à l'extérieur de la résidence, le petit élevage est considéré comme de la volaille [selon la définition de l'OIE](#). Si l'IA est détectée dans un établissement, l'ACIA doit mettre en œuvre plus de mesures de contrôle pour la volaille que pour les élevages qui ne sont pas considérés comme de la volaille qui nécessite également des mesures de contrôle pour les autres producteurs de volailles dans un rayon d'au moins 10 km des locaux infectés.

Considérations de santé publique

Les infections humaines par le virus H5N1 sont rares et les symptômes chez les humains sont souvent limités à une conjonctivite ou à une maladie respiratoire légère; cependant, certains virus peuvent causer des maladies graves. Rien n'indique que la consommation de volaille ou d'œufs cuits pourrait transmettre la grippe aviaire aux humains. Toutes les preuves à ce jour indiquent que la cuisson minutieuse de la viande tuera le virus.

Les gens devraient éviter tout contact avec les oiseaux sauvages, y compris l'accès à des étangs ou à des plans d'eau connus pour être utilisés par les oiseaux sauvages. Toute personne qui entre en contact direct avec des excréments d'oiseaux doit se laver soigneusement les mains à l'eau chaude et avec du savon.

Toute personne qui entre en contact étroit avec des oiseaux malades ou morts suspectés d'être atteints de l'IA doit contacter immédiatement son unité de santé publique locale.

Ressources utiles

- [Gardez vos oiseaux en sécurité](#)
- [Protégez votre troupeau contre la grippe aviaire](#)
- [Réponse aux détections d'influenza aviaire hautement pathogène \(H5N1\) au Canada 2021 à 2022](#)
- [Carte : Zones de l'influenza aviaire](#)

- [Tableau de bord sur l'influenza aviaire hautement pathogène chez les oiseaux de la faune](#)

Nous vous remercions de vos efforts pour soutenir la réponse du Canada à l'influenza aviaire.